



PROCES-VERBAL DE LA REUNION Du C.C.A.S du 21 avril 2026

Etaient présents	Michel MOINE – Mathilde FAVRE – Edda GRASSET – Isabelle GREGIS – Pascale GOUILLOUX – Nathalie COEURDASSIER - - Jason CAILLET – Rachel CARMINATI – Ingrid CARPENTIER – Christine GIROD – Jacques LIONEL – Claude SCHOUWEY – Elisa VOIDEY
Etaient excusées	Hervé GARBE - Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO
Pouvoirs	Hervé GARBE à Isabelle GREGIS Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO à Edda GRASSET
Secrétaire de séance	Mathilde FAVRE

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 10 mars 2026 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Michel MOINE, Président du CCAS suite à l'élection du Maire d'Izernore par délibération D2026010 du 20/03/2026 rappelle les délibérations D2026015 et D2026016 du 30/03/2026 portant fixation du nombre des membres du CCAS et élection des membres du Conseil Municipal au CCAS, et l'arrêté A2026008 du 20/04/2026 portant désignation des membres du conseil d'administration du CCAS, procède à l'installation du CCAS.

\*\*\*\*\*

1.	<b>DELIBERATION</b>	INSTALLATION DU CCAS ET ELECTION DU VICE-PRESIDENT	M. MOINE	VOTE
----	---------------------	---	----------	------

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration qu'il doit dès sa constitution élire en son sein un(e) vice-président(e).

Madame Edda GRASSET se déclare candidate.

Il est procédé à un vote à bulletin secret, Madame Mathilde FAVRE, secrétaire, procède aux opérations de dépouillement.

A l'issue du vote Monsieur le Président proclame Madame Edda GRASSET, vice-présidente du CCAS.

2.	<b>DELIBERATION</b>	DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES DU BUREAU DU CCAS AU PRESIDENT ET AU VICE- PRESIDENT	M. MOINE	VOTE
----	---------------------	---	----------	------

Monsieur le Président informe le CCAS qu'afin de favoriser une bonne administration il est nécessaire de mettre en place des délégations de fonction et de signature.

Le bureau du CCAS décide, à l'unanimité de confier à Monsieur Michel MOINE, Président et à Madame Edda GRASSET, vice-présidente les délégations de fonction et signature listées ci-dessous :

1. Attribution des prestations dans les conditions définies ci-après :  
Octroi d'un secours d'urgence, sous forme de bon d'achat, à un ou plusieurs administrés dans la limite de 100 € par famille.
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des Marchés Publics ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion de contrats d'assurance ;
5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et les services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, commissaires de justice et experts ;
7. Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, et transaction avec les tiers dans la limite de 1 000 €,

Il est précisé qu'il sera rendu compte au bureau du CCAS des cas pour lesquels Monsieur Michel MOINE et Madame Edda GRASSET auront fait usage de la délégation.

<b>3.</b>	<b>DELIBERATION</b>	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU -	E. GRASSET	VOTE
-----------	---------------------	--	------------	------

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Ces formalités remplies,

Mme Edda GRASSET, Vice-Présidente, membre du CCAS, présente le Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique du CCAS, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

<b>BUDGET CCAS</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>LIBELLE</b>						
Résultats reportés		14 541.48				14 541.48
Opérations de l'exercice	29 104.75	27 449.00			29 104.75	27 449.00
<b>TOTAUX</b>	<b>29 104.75</b>	<b>41 990.48</b>			<b>29 104.75</b>	<b>41 990,48</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>12 885,73</b>				<b>12 885,73</b>

Le Bureau du CCAS, après avoir entendu l'exposé de Madame Edda GRASSET, Vice-Présidente du CCAS, et après que Monsieur le Président a quitté la salle,

↳ **Considérant** que le résultat du Compte Financier Unique 2025 et sa procédure totalement dématérialisée met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

↳ **DECIDE DE VOTER** à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du CCAS.

<b>4.</b>	<b>DELIBERATION</b>	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026	E. GRASSET	VOTE
-----------	---------------------	------------------------------	------------	------

Madame Edda GRASSET, Vice-Présidente du CCAS, informe le bureau du CCAS de l'obligation de voter le budget primitif de l'exercice 2026 avant le 30 avril 2026 et présente le projet de Budget Primitif 2026 équilibré en recettes et dépenses par,

Le Bureau du CCAS, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit, équilibré en recettes et en dépenses et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	<b>30 270 €</b>	<b>30 270 €</b>
Investissement	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### INFORMATIONS DIVERSES

Madame Edda GRASSET informe le Bureau des diverses missions du CCAS.

Elle présente les actions déjà en cours sur la commune prises en charge par le bureau du CCAS :

- Opération brioches de l'ADAPEI : subvention annuelle,
- Repas des aînés ou distribution d'un bon d'achat ; le prochain repas aura lieu le SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026 à 12h salle de la Vignette,
- Animations musicales de l'été au foyer du Val Fleuri et à la résidence des Pragnères,
- Appel en cas de canicules ou d'évènements exceptionnels auprès des personnes inscrites sur la liste des personnes seules ou vulnérables,
- Mise en relation des administrés avec la mutuelle MUTUAL pour une proposition d'adhésion,
- Ramassage des encombrants 1 fois par trimestre auprès des personnes âgées de + de 70 ans ou en situation de difficulté,
- Domiciliation auprès du CCAS : permet de recevoir du courrier, d'avoir un justificatif de domicile, d'accéder à des droits et prestations... par exemple pour les personnes sans domicile stable, femmes battues...
- Secours à famille dans la limite de 2 bons de secours avant mise en relation avec les services sociaux du conseil départemental.

~...

Elle présente les propositions suivantes :

- Service tarifé de la poste pour l'accompagnement des personnes seules ou en difficulté – à revoir
- Aide au permis de conduire des jeunes en difficulté – à revoir
- Abonnement à une revue mensuelle pour le bureau du CCAS (à revoir selon tarif)

Elle propose de réfléchir à différentes actions qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre des compétences du bureau du CCAS.

Il est convenu d'étudier lors des prochaines séances les diverses possibilités pour le CCAS de communiquer et de se faire connaître des administrés.

Ce sont les administrés qui entament la démarche de contacter le bureau du CCAS afin d'obtenir un conseil, un rendez-vous, une aide...

Le bureau du CCAS peut également entrer en contact avec des personnes en difficulté lorsqu'un signalement a été reçu.

Un tour de table des membres du bureau du CCAS est fait afin que chacun se présente.

### QUESTIONS DIVERSES

NEANT

CLÔTURE DE LA SEANCE à 20h13

Mathilde FAVRE  
Secrétaire de séance



Michel MOINE,  
Président du CCAS

